



MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Le conseil de la municipalité de Cloridorme siège en séance ordinaire ce 11 décembre 2023 19h00 à l'hôtel de ville de Cloridorme.

N° de résolution
ou annotation

Sont présents à cette séance : M. Dany Minville
Jean-Louis Clavet
Normand Poirier
MMES Nancy Cloutier
Josée Boulay

Absence : Monsieur Jean-William Ayotte

Était également présent Monsieur Bernard Coulombe, directeur général et greffier.

Ouverture de la séance

Son honneur le maire monsieur Marcel Mainville constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

3- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution # 262-12-03

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

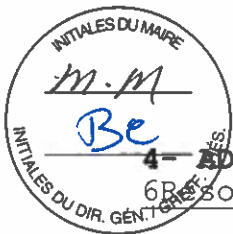
QUE l'ordre du jour tel que présenté soit et est adopté

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Ouverture de la séance
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption des procès-verbaux du mois de novembre
- 5- Correspondance du mois
- 6- Suivi des procès-verbaux
- 7- Présentation des comptes payés-
- 8- Présentation des comptes à payer- voir liste
- 9- **Résolutions et règlements:**

- 9.1 : Avis de motion et présentation du projet de règlement portant sur la taxation #2023-07
- 9.2 : Rémunération des pompiers et Premiers répondants
- 9.3 : Calendrier des séances pour 2024
- 9.4 : Déneigement des routes municipales
- 9.5 : Entente intermunicipale surplus à payer
- 9.6 : Mandat ingénieur pour mise à jour de la programmation de la TECQ (2500\$)
- 9.7 : Appropriation Surplus financement
- 9.8 : Avis motion PTI
- 9.9 : Projet Étudiant
- 9.10 : Évaluateur camion vidange
- 9.11: Acquisition terrain Pierre LeBreux
- 9.12 : ajout comptes a payer par ACCES D : Groupe Denis Barriault, Therrien Couture Jolicoeur (avocats) Arsenal, Les Industries Desjardins Ltée , Groupe Pétroliers Desroches
- 9.13 : Engagement pompière Sophie Ann Duguay
- 9.14. Indexation

- 10- Note du DG :
- 11- Période de questions
- 12- Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution # 263-12-2022

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 novembre 2023.

N° de résolution
ou annotation

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 novembre 2023, au moins soixante-douze heures avant cette séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 novembre 2023 est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 264-12-2022

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 novembre 2023.

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 novembre 2023, au moins quarante-huit heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 NOVEMBRE 2023 est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. CORRESPONDANCE DU MOIS

Toute la correspondance a été remise au Conseil municipal avant la réunion pour consultation. La correspondance fait partie intégrale du procès.

Résolution # 265-12-2023

6- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU 1^{er} NOVEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance du journal des déboursés pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2023;

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE les déboursés du mois de novembre 2023 au montant de 77 926.48 \$ soient acceptés, prélèvements montant de 58 366.65 \$ et salaires pour 19 559.80 \$. De plus : le maire et les conseillers reconnaissent avoir pris connaissance de tous les comptes, qu'ils ont également reçu réponse à leur questionnement, que ces comptes incluent les fournisseurs, les paiements directs et les salaires et heures supplémentaires approuvées par le conseiller ou conseillère responsable (s'il y a lieu).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Marc Maunell
Maire

Bernard Carbone
Greffier-trésorier



Résolution # 266-12-2023

ACCEPTATION DE LA LISTE SUGGÉRÉE DE PAIEMENT AU MONTANT DE 37 178.03\$

N° de résolution ou annulation
CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiement au 13 décembre 2023;

SUR LA PROPOSITION DE DANY MINVILLE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de 28 340.02 \$ et que Le greffier procède à l'émission des chèques.

Une copie de la liste fait partie intégrante du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9- RÉSOLUTIONS ET RÈGLEMENTS

9.1 Résolution # 267-12-2022

Avis de motion et projet de règlement # 2023-07 fixant les taux de taxation, de tarification des services et du service de la dette pour l'année 2024.

Je soussignée, Nancy Cloutier conseillère, donne avis de motion, avec les dispenses de lecture, en vertu de l'article 445 du Code Municipal du quebec, qu'à une prochaine séance sera présenté en vue de son adoption, le règlement # 2023- 07 fixant les taux de taxation, de tarification des services et du service de la dette pour l'année financière 2024.

Chaque membre du conseil reconnaît avoir en main une copie du projet de règlement qu'il approuve par le fait même.

Que le conseil municipal prend bonne note du projet de règlement présenté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Résolution # 268-12-2023

Rémunération pompiers & Premiers Répondants

SUR LA PROPOSITION DE JEAN-LOUIS CLAVET CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise les rémunérations des pompiers et premiers répondants pour un total 18,146.09 \$ pour l'année 2023 :

lers Répondants : 1 580.80\$
Pompiers : 11,565.29
Chef Pompier : 5 000.00\$

Les conseillers ont tous reçu la lsite détaillée confirmant les montants

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



9.33 : Résolution # 269-12-2023

Calendrier des séances du conseil 2024

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE l'Article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JOSÉE BOULAY ,
CONSEILLÈRE ET RÉSOLU :

Que le calendrier ci-après, adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 19h00 :

15 janvier	8 juillet
12 février	19 août
11 mars	9 septembre
8 avril	15 octobre
13 mai	12 novembre
10 juin	9 décembre

QU'UN avis du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et greffier-trésorier, conformément à la loi qui régit la Municipalité

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 : Résolution # 270-12-2023

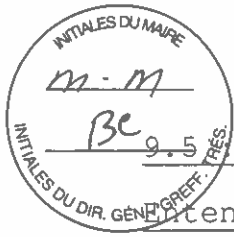
Déneigement des routes municipales

SUR LA PROPOSITION DE DANY MINVILLE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU que le conseil autorise ce qui suit:

Toutes les routes municipales ci-après énumérées sont l'entretien incombe à la municipalité seront déneigées l'hiver pour la circulation des véhicules automobiles.

- Route de la Montagne, Route du Brûlé, Route Huet;
- Route Langlais, Route du Quai, Route de la Colonie;
- Route Clavet, Route Beaudoin, Route Poirier;
- Route Côté, Route de la Pointe, Route du Coteau et Route du Portage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Résolution # 271-12-2023

Assistance (gestion des matière résiduelles)

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST
RÉSOLU :
N° de résolution
ou annotation

QUE le conseil municipal autorise le greffier à procéder
au paiement de la contribution des matières résiduelles
Estran pour un total de 7 915.64 \$ repartit comme suit :

Pour 2022 : 4 116.78 \$

Pour 2023 : 3 798.86 \$ (augmentation qui n'a pas été
appliqué du mois août a décembre 2023)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 : Résolution # 272-12-2023

Budget assistance TECQ

SUR LA PROPOSITION DE NORMAND POIRIER CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte l'ajout d'une enveloppe
additionnelle de 2500\$ à la Firme Tétra Tecq pour
honoraires professionnelles dans le mandat de la TECQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 : Résolution # 273-12-2023

Appropriation du surplus de financement

CONSIDÉRANT QUE la taxation ne couvre pas complètement le
financement que la Municipalite doit honorer à chaque
année pour son projet d'égout municipal et
d'assainissement des eaux usées selon le règlement
d'emprunt #2004-08;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalite, dispose d'un montant
inutilisé 387 937 \$ selon les derniers états financiers
et que tous ces argents sont disponibles seulement pour
tout ce qui concerne le financement du projet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut décider par
résolution ce qu'il entend faire avec ces sommes
disponibles, selon l'annexe 5A, section 2.3 du manuel
d'information financière municipales qui permet de
retourner une partie de l'excédent du financement afin de
combler le manque à gagner de la taxation 2023

POUR TOUS CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR NORMAND POIRIER
CONSEILLER ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal de Cloridorme approprie un
montant de plus ou moins 80 000\$ de l'excédent de
financement afin de pourvoir à la taxation sous-évaluée
pour l'année financière 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



9.9 : Résolution # 274-12-2023

Avis de motion PTI

N° de résolution
ou annotation

PAR LA PRÉSENTE est donne un avis de motion en vue de l'adoption du Plan Triennal d'immobilisation pour l'année 2024 à une séance extraordinaire prévue le 19 décembre à 19h00;

SUR LA PROPOSITION DE DANY MINVILLE CONSEILLER
IL EST RESOLU :

Que le conseil municipal prend bonne note pour le plan présenté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.9 : Résolution # 275-12-2023

Projet Étudiants

ATTENDU QUE nous désirons profiter du programme emploi été Canada pour embaucher 2 étudiants pour nos emplois saisonniers;

SUR LA PROPOSITION DE NORMAND POIRIER CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :

De faire la demande pour deux emplois étudiants auprès d'emploi Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.10 : Résolution # 276-12-2023

Évaluation camion vidange

ATTENDU QUE notre municipalité fait partie de l'entente pour les matières résiduelles Estran ;

ATTENDU QUE maintenant ce n'est plus nécessaire de garder notre camion vidange;

SUR LA PROPOSITION DE NANCY POIRIER CONSEILLÈRE IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil demande une évaluation du camion pour une vente ultérieurement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.11 Résolution # 277-12-2023

Entente de cession de terrain / suite au décret # 673-2023

SUR LA PROPOSITION DE NORMAND POIRIER CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :

QUE La municipalité s'engage à acquérir le terrain de l'emplacement du 572, route 132 (Pierre-André Lebreux) au coût de 1\$ sans avoir à exécuter la démolition ni l'élimination des débris. Le terrain doit être libre de tout bâtiment.



QUE la municipalité s'engage également à modifier son règlement de zonage de façon à interdire toute construction sur ce terrain tant que subsistera un danger pour la sécurité des personnes.

N° de résolution
ou annotat

QUE le conseil autorise le directeur général et greffier monsieur Bernard Coulombe à signer tout document se rapportant à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.11 : Résolution # 278-12-2023

Résolution ajout Accès D

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise les paiements directs par Accès d selon la liste présentée au conseil :

Groupe Denis Barriault, Thérrien Couture Jolicoeur (avocats) Arsenal, les Industries Desjardins Ltée, Groupe Pétroliers Desroches.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.12 : Résolution # 279-12-2023

Engagement pompière

SUR LA PROPOSITION DE JEAN-LOUIS CLAVET CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

D'ENGAGER Madame Sophieanne Duguay Boutin a titre de pompier volontaire selon les conditions en vigueur au sein de la municipalité

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.13 : Résolution # 280-12-2023

Indexation 2.5% employés élus

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accorde une augmentation de 2.5% aux employés permanents ainsi qu'aux élus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10- Note du directeur général : avis pour le budget 2024

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions portant sur : Sur la taxation et budget



Clôture de la séance

Clôture de la séance

N° de résolution ou annotation Les sujets étant épuisés il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE la séance soit levée à 19h37

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je, Marcel Mainville maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Marcel Mainville Maire Bernard Gubel Greffier